



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Statuts HERAKLES

Vendredi 12 Avril 2013

Classifications

Réunion du mercredi 10 avril 2013

En début de réunion, la CGC, la CFDT et la CGT ont signé le protocole d'accord proposé par la direction sur la nouvelle composition du CCE jusqu'aux élections de 2014, SUD n'a pas signé cet accord. La discussion a ensuite porté sur le calendrier de négociation des statuts.

SUD a demandé que le thème des rémunérations soit traité en suivant les classifications car la direction avait choisi d'intercaler le thème du temps de travail entre les deux. La direction est restée sur sa position.

SUD a exposé ses remarques et revendications sur les classifications. Au sujet des critères objectifs de la grille de transposition : le seul critère des diplômés à partir du bac n'est pas suffisant pour reconnaître une juste place aux salariés.

De plus, nous demandons que les CAP et BEP soient reconnus et pris en compte, ainsi que le CAIC et les formations d'AM dispensées à SME.

Le parcours professionnel et le savoir faire acquis des salariés sans diplôme doivent être également reconnus.

Ensuite nous avons revendiqué des passages à l'indice supérieur à l'ancienneté dans le coefficient, afin de résorber la problématique des personnes non promues depuis plus de 5 ans.

Il y a 245 ex-SPS dans ce cas (soit 30% de l'effectif ex-SPS non cadre) et 93 salariés ex-SME (12% de l'effectif ex-SME non cadre).

Nous avons également demandé que les conditions d'attributions spécifiques à des établissements (accords ou usages) comme le CAMARI, les conducteurs de fours, pastilleuses, granulateur, extrudeuses, polyvalents etc...soient maintenus et actés dans l'accord (sur ces points, la direction a dit qu'elle répondra lors de la prochaine réunion).

Nous avons soulevé le problème de l'indice 270 du projet de grille de transposition. Un 220, un 225 et un 235 ex-SME peuvent se retrouver tous à 270 HERAKLES.

Indépendamment des coefficients, la seule mesure équitable et qui toucherait tous les salariés ex-SME en respectant le parcours de chacun, serait le maintien du décollement.

L'application de seulement un pourcentage des décollements permettrait déjà de respecter les différences légitimes liées au parcours de chacun et ferait progresser l'ensemble du personnel.

Nous avons proposé cette ouverture de négociation à la direction.

Dans l'ensemble de la journée, la direction n'a retenu aucune proposition et expliqué par des longs discours monocordes que seuls ses critères sont pertinents.

Suite à ce triste constat, SUD reste ouvert à la discussion avec l'ensemble des organisations syndicales si elles devaient revoir leur appréciation pour se joindre au mouvement en cours.

Lorsque la direction a présenté sa grille de correspondance pour les cadres, (voir au verso), nous avons demandé à avoir des données sur l'ancienneté générale au coefficient et par tranche d'âges, comme pour les non-cadres, afin de pouvoir faire des projections.

Mr Boulan a alors perdu son calme d'une manière disproportionnée. Cette attitude de la direction est constante envers les élus SUD depuis le début de ces négociations.

Cela ne nous pose pas de problème personnel mais il nous semble utile que les salariés sachent à quel point le dialogue avec la direction est difficile.

La direction fait tout pour marginaliser SUD (premier syndicat sur HERAKLES).

Cela est révélateur, la direction craint la mobilisation.

Conformément à notre engagement pris lors de l'assemblée générale de grève du 27 mars, nous avons rencontré Mr Boulan le mardi 02 avril et lui avons posé des questions précises concernant les régressions statutaires intégrées dans le projet de convention HERAKLES.

La direction s'était engagée à nous répondre sur tous les points de divergence à la réunion du 10 avril 2013.

Lors de cette réunion, la direction a confirmé son mépris pour tous les salariés d'HERAKLES en refusant de répondre.

Proposition de la direction sur la correspondance Ingénieurs et cadres.

Réunion Direction / Délégués syndicaux centraux du 10/04/2013

Grille de Transposition des classifications HERAKLES

Ingénieurs et cadres

Classification ex SME				Classification de raccordement		
Avenant	Groupe	Coef	Coef filière recherche	Position	Indice	Observations
III	V	350	350	I	60	
III	V	350	350	I	68	
III	V	350	350	I	76	
III	V	350	350	I	+ 8/an	. Majoration de 8 points par an au-delà de 23 ans
III	V	400	400	II	100	. 27 ans minimum et 3 ans en position I
				II	108 (3 ans)	
				II	108 (3 ans)	
				II	114 (6 ans)	
				II	120 (9 ans)	
				II	125 (12 ans)	
				II	130 (15 ans)	
III	V	460	460 (à partir de 29 ans)	II	135 (18 ans)	
			480 (460 plus 3 ans)	II	141 (21 ans)	
			480	II	120 (9 ans)	
III	V	510	510 (480 plus 5 ans)	II	125 (12 ans)	
			510	II	130 (15 ans)	
			510	II	135 (18 ans)	
III	V	550	550 (510 plus 5 ans)	III A	135	
III	V	660	660	III B	180	
III	V			III BS	180	- Poids du poste - Evolution de carrière
III	V	770	770	III C	240	
III	V	880	880	Directeurs et Hors Statut		

SUD n'a pas encore formulé ses revendications sur la grille cadre, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---